

Conditions de garantie

applicable à partir de 06/2017

Cher client,

Nous sommes heureux que vous ayez choisi nos produits et nous vous remercions de votre confiance. Les systèmes d'opérateurs de Marantec GmbH & Co. KG sont produits selon les standards de production et de qualité les plus élevés et qualité et production sont vérifiés régulièrement selon les standards de la Norme DIN EN ISO 9001.

En plus de votre garantie distributeur, Marantec vous offre **la garantie du fabricant**. Cette garantie, est une sécurité supplémentaire pour nos clients.

Durée de la garantie

Nous garantissons, à partir de la date d'achat:

- 5 ans sur les opérateurs pour portes de garage et rails, portails battants, coulissants et armoires de commande
- 2 ans sur têtes d'opérateurs et unités de contrôle avec accumulateurs
- 2 ans sur les accessoires des gammes „Digital, Command, Control, Special”
- 6 mois sur les pièces détachées

La garantie ne s'applique pas sur les consommables et pièces d'usure, par exemple: fusibles, accu, ampoules, système de freinage mécanique etc.

Un remplacement ou une réparation pendant la période de garantie n'implique pas une nouvelle période de garantie de 5 ans. Cependant, une période supplémentaire de 6 mois sera accordée en fin de période initiale sur la ou les pièces échangées.

Conditions

La demande d'application de la garantie est à faire au professionnel qui a fourni la marchandise. La facture d'achat est la preuve de la garantie. La garantie exclue les dépenses occasionnées pour le démontage et la pose, les frais de vérification de pièces, les revendications sur une perte de bénéfice ou les demandes de dommages et intérêts. Le matériel doit avoir été régulièrement entretenu, et la maintenance du support (porte, portail...) effectuée.

Prestations

La garantie ne s'applique exclusivement que pour des dégâts sur l'objet de la vente. La preuve doit être établie que le défaut est du à un composant ou à du matériel défectueux, voir un vice de fabrication.

Pendant la période de la garantie, nous nous engageons à réparer gratuitement un produit ou des pièces défectueuses, ou le remplacer par un produit neuf, ou le rembourser.

Merci de prendre note que la garantie du fabricant est réservée exclusivement sur l'utilisation privée du système. Nous entendons par utilisation privée un maximum de 10 cycles (OUVERTURE/FERMETURE) par jour.

La garantie ne s'applique pas si les dégâts sont dus à:

- Mauvaise utilisation et non respect des données se trouvant sur notre documentations technique
- Force majeure, par exemple: feu, eau, catastrophe naturelle, surtension...
- Force mécanique, par exemple: accident, chute, choc...
- Destruction par négligence ou délibérée
- Abrasion/usure
- Défaut d'entretien, ou de maintenance
- Réparations par des personnes non qualifiées
- Utilisation de composants/pièces d'origine étrangère
- Enlèvement ou dégradation du numéro de production

Les pièces remplacées deviennent notre propriété.

Produits

Statut 07/2021

Opérateurs pour portes de garage

Comfort 260

Comfort 270

Comfort 280

Comfort 360

Comfort 370

Comfort 380

Opérateurs pour portails battants

Comfort 515, 515 L

Comfort 516, 516 L

Comfort 525, 530 L

Comfort ST300

Comfort RA

Comfort RE

Comfort UN

Opérateurs pour portails coulissants

Comfort 861

Comfort 861 S

Comfort SU

Comfort TU